L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 21 OCTOBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

A vis—On demande une domestique de maison avec de bonnes recommandations. S'adresser Nord Remparts No. 55. 21 oct 1f

Un monsieur et sa femme demandent à louer deux chambres ou tout un second étage non garnis sans pension, dans une localité respectable bornée par les rues Canal, Esplanade, Chartres et Remparts. S'adresser, indiquant situation de la maison et prix, à S. W. T., bureau de l'*Abeille*. 20 oct—3f

A LOUER.

A louer.—Grand magasin rue St Louis No 48, en face l'Hôtel Royal. Prix modéré. S'adresser sur les lieux à A. M. MIR. 21 oct—3fMoJD

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à P. E. THEARD & SONS, 54 rue du Camp. 8oct—f

Maison à louer—Remparts, 284 près Esplanade, 6 pièces, hall, chambres, cuisine. S'adresser rue Hôpital, 136, près Rampart. 18 oct—3f

A louer—Un premier étage pour messieurs ou une petite famille, au No 181 coin Jackson et Magasins. S'adresser sur les lieux. 18 oct—f

A louer—Une chambre de devant, bien meublée bâs \$3 par semaine, rue Dorgenois, Ville-Piatte. S'adresser à Jean Vest; 247 rue Orléans. Référence exigées. 18 oct—7f

A louer—Une maison haute, 14 chambres, No 95 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine. Possession 1er novembre. S'adresser à J. S. Bacas, 68 rue Bourbon. 18 oct—6f

A louer—Une ou deux chambres garnies dans une famille française. Prix modérés. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14oct—10f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept—f

A VENDRE

A vendre pour cause de changement d'affaires une GROCERIE, bien installée et bien achalandée, située dans un endroit central du 2d District. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 16oct—7f

A vendre, à la grocerie Guelnoard, 294 rue Chartres, coin Hôpital. Meilleur Vin de cuit de Californie. Le gallon, 60 cts : par dame-jeanne, 55 cts. 15 oct—7f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, 8e Anne et Bourbon, convenable pour usage quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse
Sept—f

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le programme des dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop encourager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils entendirent à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon leur sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents. l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier d'écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphie ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an en donne le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et de surveiller le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un coeur placé audessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe pera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de notre mois une messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des séricées dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la ite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est la directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes portant sa signature et le sceau de diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 6 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prisons de Parcé
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Ch min du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steers, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste de Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louise et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 9 Granule hasmes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Roynes et Dauphine.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—▲—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

—POUR—

GROS LOT

$75.000

—

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—▲—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez à M. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées ou mandats sur la poste (money orders par
New Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de Joseph A. Flanders demandant une monition.—No. 15,330.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE, SALUT—

Attendu que Joseph A. Flanders a acheté à une vente publique faite par Wm. Ashington L. Hodgson, un encanteur dûment autorisé pour cette paroisse, le 21ème jour de mars 1885, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1884 et signé le 27ème jour de juin 1884, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division D de cette Cour, dans le procès en partage intitulé : La Succession de George H. Pearson et portant le numéro 10,825 du Docket de cette Cour, les propriétés ci-après décrites et a fait application à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvée le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane,

Sachez par les présentes ET ÉCRITES LES PERSONNES intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent avoir des droits, titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, pour suite à la vente susdite quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel a été fait la vente ou dans toutes autres procédures pour l'évaluation ou l'annonce, dans les conditions ou manière de la vente ou de tous autres défauts quelconque, d'avoir à être et à paraître dans 30 jours à partir du jour où cette monition sera insérée pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles les ventes ne seraient pas confirmées et homologuées.

A la dite vente des propriété ci-après décrites Joseph A. Flanders qui a été reconnu pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte de partage sous S. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain flet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent ou quelque sorte, situé dans le 2e District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée) Octavia et Jersey, et désigné comme l'Ilet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, deux cent dix-huit pieds, un pouce quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent trois pieds sept pouces et six 25/100 lignes, et est de deux cent-soixante dix pieds sur les rues Arcadie et Clara.

Deuxièmement—Un morceau de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, dans le Sixième District, dans cette partie de la Ville communément nommée "Rickerville", bornée par les rues Peters, Burke et Peters Avenue, sur la ligne d'une propriété précédemment appartenant à feu Benjamin Boisfontaine, désigné comme le carré d'Ilet 94 sur un plan de ladite faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, soixante-deux pieds, trois pouces et trois lignes, sur Peters, trois pieds, huit pouces et cinq lignes sur Burke, cent quatre pieds avenue Peters et trois cents pieds de profondeur sur la ligne séparant de la propriété Ayas.

Burnett du greffier.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1885.

Signé: HENRI L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme :
GEO. P. CAZELAR.
Dép.-Greffier.

Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.

Copie conforme :
GEO. P. CAZELAR. Dép.-Greffier.
1er oct—1 7 15 22 30.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et immense vente, par le shérif civil d'un établissement de tailleur de première classe.

François Gachet, vs. Paul Boissoneaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,093.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan ci-dessous décrite, le MARDI 27 octobre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Tout le contenu de l'établissement de tailleur, consistant en velour, casimir, drap large, installations, marchandises, etc., à l'étage supérieur du No. 137 rue du Canal, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 oct—16,22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Dme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans cette partie de la ville généralement nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 77 sur un plan du dit subdivision dressé par Adolphe Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds, sept pouces et cinq lignes de façade sur la rue Octavie, même façade que Peters, sur une façade de deux-cent-soixante-dix pieds sur chacune des autres rues, Breslau et Arcadie.

Subséquemment—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans cette partie du Premier District de cette ville, dans cette partie communément nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 76 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds, sept pouces et cinq lignes de façade sur la rue Octavie et Peters ; et deux cent soixante-quinze pieds de façade rue Breslau et Arcadie.

Subséquemment—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans cette partie de la ville, dans cette partie communément nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 77 sur un plan du dit subdivision dressé par Adolphe Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds, sept pouces et cinq lignes de façade rue Octavie, même façade que Peters, sur une façade de deux-cent-soixante-dix pieds sur chacune des autres rues, Breslau et Arcadie.

Subséquemment—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans cette partie de la ville, dans cette partie communément nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 77 sur un plan du dit subdivision dressé par Adolphe Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds, sept pouces et cinq lignes de façade sur la rue Octavia et Peters ; et deux cent soixante-quinze pieds de façade rue Breslau et Arcadie.

A la dite vente des propriété ci-après décrites Joseph A. Flanders qui a été reconnu pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte de partage sous A. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain flet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent ou quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée) Octavia et Jersey, et désigné comme l'Ilet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, deux cent dix huit pieds, un pouce quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent trois pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui en dépend du côté de l'avenue Peters, et est de deux cent soixante-dix pieds, sept pouces de face à l'Avenue Peters, et de même largeur à l'arrière, et de deux cent soixante-dix pieds de profondeur sur la ligne latérale, en exceptant cependant une partie mesurant quatre vingt-dix-neuf pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Jersey, sur cent quinze pieds, cinq pouces cinq lignes de profondeur et face à l'Avenue Peters.

Quatrièmement—Un certain flet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé que les droits, voies et privilèges y appartenant, dans le sixième district de cette ville, en cette partie connue communément sous le nom de "Rickerville", borné par l'avenue Peters, les rues Claiborne et Léontine, et désigné comme l'Ilet No. 22, d'après un plan dudit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit flet de terre mesure, plus ou moins, trois cent dix-huit pieds, dix pouces, deux lignes de face à la rue Léontine, trois cent quinze pieds, quatre pouces de face à l'avenue Peters, trois cent onze pieds, deux pouces de face à la rue du Camp, et trois cent trente pieds sept pouces, sur une profondeur de deux cent vingt pieds et six lignes sur la dite rue Magazine.

Cinquièmement—Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée "Rickerville", borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 77 sur un plan dudit subdivision dressé par Adolphe Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds sept pouces et cinq lignes de façade sur les rues Octavia et Peters ; et deux cent soixante-quinze pieds de façade rue Breslau et Long.

Septièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie de la ville généralement nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Long et Breslau, et désigné comme le carré 74 sur un devis de la dite subdivision, dressé par Adolphe Knell, architecte sous la date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds sept pouces et cinq lignes de façade sur les rues Octavia et Peters ; et deux cent soixante-quinze pieds de façade rue Breslau et Long.

A la dite vente des propriété ci-après décrites Joseph A. Flanders qui a été reconnu pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte de partage sous A. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain flet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent ou quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée) Octavia et Jersey, et désigné comme l'Ilet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, deux cent dix huit pieds, un pouce quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent trois pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui en dépend du côté de l'avenue Peters, et est de deux cent soixante-dix pieds, sept pouces de face à l'Avenue Peters, et de même largeur à l'arrière, et de deux cent soixante-dix pieds de profondeur sur la ligne latérale, en exceptant cependant une partie mesurant quatre vingt-dix-neuf pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Jersey, sur cent quinze pieds, cinq pouces cinq lignes de profondeur et face à l'Avenue Peters.

Quatrièmement—Un certain flet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé que les droits, voies et privilèges y appartenant, dans le sixième district de cette ville, en cette partie connue communément sous le nom de "Rickerville", borné par l'avenue Peters, les rues Claiborne et Léontine, et désigné comme l'Ilet No. 22, d'après un plan dudit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit flet de terre mesure, plus ou moins, trois cent dix-huit pieds, dix pouces, deux lignes de face à la rue Léontine, trois cent quinze pieds, quatre pouces de face à l'avenue Peters, trois cent onze pieds, deux pouces de face à la rue du Camp, et trois cent trente pieds sept pouces, sur une profondeur de deux cent vingt pieds et six lignes sur la dite rue Magazine.

Saches par les présentes ET ÉCRITES LES PERSONNES intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent avoir des droits, titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, pour suite à la vente susdite quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel a été fait la vente ou dans toutes autres procédures pour l'évaluation ou l'annonce, dans les conditions ou manière de la vente ou de tous autres défauts quelconque, d'avoir à être et à paraître dans 30 jours à partir du jour où cette monition sera insérée pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles les ventes ne seraient pas confirmées et homologuées